



COMMUNE DE SALIVES

-

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

Le lundi 08 novembre 2021 à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG

M. Gilles GENOUD

M. Jacques MILLIERE

M. Éric RUESCH

Mme Hélène BOYON

M. Silvère GOLMARD

Mme. N'DIAYE Anne-Fatou

M. Charles SCHNEIDER

Mme Charlotte DEHER

M. Roland METZGER

M. Norbert RAMAGET

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur RAMAGET Norbert

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 04 octobre 2021.

PROJETS BUDGET 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal les projets qu'il souhaite inscrire au budget 2022, soit :

- Réfection d'une partie des remparts. Le Maire a rencontré l'entreprise Sentiers le 2 novembre afin qu'elle établisse un devis.
- Réfections des terrains de tennis. Devis en attente.
- Réfection du chemin de Thorey et de la Rieppe. En attente du montant de la subvention du Département.
- Echange des fenêtres du Restaurant. Demande de subvention à transmettre au Département.
- Restauration du rez-de-chaussée du Sully afin de créer des bureaux à louer.

Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que l'augmentation du fuel risque d'impacter le budget 2022.

Le Conseil Municipal propose de faire chiffrer les travaux suivants afin de les inscrire au Budget 2022 :

- Travaux de peinture sur les huisseries des logements communaux
- Nettoyage des fenêtres de l'Abreuvoir
- Nettoyage de la verrière de la Salle des Fêtes

POINT CHAUFFERIE

La Maire informe le Conseil Municipal que :

- Le Dossier de Consultation des Entreprises devrait être déposé sur la plateforme « Territoires Numériques » début novembre.
- C'est l'entreprise DEKRA qui a été retenue comme bureau de contrôle.
- Le Permis de Construire sera bientôt déposé.
- Suite à cela, un prix du kilowatt pourra être estimé.
- Il n'est plus possible de prévoir de nouveau raccordement à la Chaufferie.

TARIF LOCATION ABREUVOIR (DELIBERATION 2021-44)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de location de l'Abreuvoir à 500€ par jour à compter du 01/12/2021.

La mise à disposition du matériel de l'Abreuvoir n'est pas incluse dans la location.

Il est rappelé que la salle de l'Abreuvoir pourra être mise à disposition gratuitement à des troupes de théâtres, groupes de musiques ...

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un règlement pour l'Abreuvoir et de répertorier tout le matériel.

Monsieur GENOUD Gille, Monsieur METZGER Roland, Madame DEHER Charlotte, proposent leur aide pour l'inventaire du matériel.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont les suivants :

Week-end :

Habitants du village et des communes signataires de la convention d'usage	400 €
Personnes extérieures au village et entreprises	500 €

Journées :

Habitants du village et des communes signataires de la convention d'usage	250 €
Personnes extérieures au village et entreprises	350 €
Association de Salives	140 €

Le Maire propose de maintenir les tarifs en 2022.

Le Conseil Municipal souhaite demander aux entreprises qui loueraient la salle de faire appel à une société de nettoyage après leur passage.

Madame BOYON Hélène se propose de se renseigner afin de mettre en avant la salle des fêtes de Salives sur des sites spécialisés dans le but d'augmenter le nombre des locations.

TARIF LOCATION GITE COMMUNAL N°1 (DELIBERATION 2021-45)

Le gîte communal n°1, situé 8 rue d'Amont est actuellement loué à la nuitée au tarif de 17.50€.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 01/01/2022 le tarif sera de 20€ la nuitée.

TARIF LOCATION GITE N°3 (DELIBERATION 2021-45)

Le logement situé au 2B rue d'Amont est actuellement loué en meublé au mois au tarif de 580€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 01/01/2022 le tarif sera de 600€ par mois.

TARIF LOCATION LOGEMENT 2A RUE D'AMONT (DELIBERATION 2021-45)

Le logement situé 2A rue d'Amont sera prochainement libre.

Sur proposition de Monsieur METZGER Roland, le Conseil Municipal décide de remettre en état ce logement (travaux de peinture et de serrurerie) et de le meubler afin qu'il soit loué à la nuitée.
Le tarif de location sera de 20€ la nuitée à compter du 01/01/2022.

TARIFS LOCATIONS DE CHASSE (DELIBERATION 2021-46)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas pratiquer de hausse de prix sur les baux de chasse de Messieurs MILLIERE Jacques, MORIZOT Christian et PITRE Guillaume pour la saison 2021/2022.
- de maintenir le prix de la location de chasse de Monsieur SPAHR Jean à 310€ pour la saison 2021/2022.

RENOUVELLEMENT BAIL LOCATION TERRES (DELIBERATION 2021-47 ET 2021-48)

Le Conseil Municipal, accepte le renouvellement du bail de location des parcelles communales ZL 60 et ZL 62 à la SARL GOLMARD FRERES à compter de 2021 et pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal, accepte le renouvellement du bail de location de la parcelle communale ZM 16 à Monsieur NICOLAS Philippe à compter de 2021 et pour une durée de 9 ans.

CLOISONNEMENT ONF (DELIBERATION 2021-49)

Un cloisonnement est un réseau de voies d'accès régulièrement espacées, ouvert pour faciliter la circulation et les activités forestières au sein d'un peuplement forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas autoriser l'ONF à pratiquer de cloisonnement avec un écartement inférieur à 30m dans les bois communaux.

AFFAIRES DIVERSES

- Roland METZGER fait un point sur l'avancement des travaux du Sully : Les planchers sont totalement démontés mais certains matériaux nécessaires à la remise en état du plancher ont des retards d'approvisionnement. La dalle devrait être faite début décembre. Le bâtiment devrait être mis hors d'eau / hors d'air fin décembre.
- Le Maire propose de reprendre contact avec « Cités de caractères » afin d'avancer sur le dossier de la traversée de Salives.
- L'ensemble des travaux de voirie ont été réalisés sur la commune de Salives ainsi que les hameaux de Montarmet et Préjelan.
- Le Maire informe que la voie communale de Salives à Moloy dit « La Grand vie » est une route non prioritaire, elle ne sera pas déneigée et la municipalité déconseille l'utilisation de cette voie durant la période hivernale.
- Le conseil municipal souhaite maintenir la fête de Noël en commun avec les communes de Barjon et Avot. Une réunion sera organisée avec les représentants des communes, les institutrices du RPI Avot/Salives et les représentants de l'association de parents d'élèves afin d'organiser cet évènement.
- Des sapins seront achetés afin de décorer la commune. Il serait également nécessaire d'acheter de nouvelles guirlandes. Il est fait remarquer le manque de décorations de la commune pendant les fêtes de fin d'années. Il est envisagé d'investir davantage en 2022.
- Jacques MILLIERE propose de faire poser des vitres à la chapelle de Préjelan afin de la mettre hors d'eau / hors d'air. Il se propose d'aller voir sur place.

Clôture de la séance à 21h30